

# COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**VILLE DE RIOM**

(PUY-DE-DOME)

\*

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**Effectif légal du Conseil  
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :**

**33**

**Nombre de votants :**

**33**

**Date de convocation :**

**27 septembre 2022**

**Date d'affichage de la  
liste des délibérations :**

**5 octobre 2022**

**Objet : Rentrée scolaire  
2022-2023 : information**

L'AN deux mille vingt-deux, le **3 octobre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 27 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

### PRESENTS :

M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING (à partir de la question n° 8), DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

### ABSENTS :

M. Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée  
*a donné pouvoir à Michèle GRENET*

M. Pierre CHASSAING, Maire-Adjoint  
*absent jusqu'à la question n° 7*

M. Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué  
*a donné pouvoir à Jean-Louis RAYNAUD*

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale  
*a donné pouvoir à Charles BRAULT*

< > < > < > < >

**Secrétaire de Séance : Michel BAGES**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 3 OCTOBRE 2022**

**QUESTION N° 23**

**OBJET : Rentrée scolaire 2022-2023 : information**

**RAPPORTEUR : Pierrick VERMOREL**

**Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 19 septembre 2022.**

**I- EFFECTIFS SCOLAIRES 2022-2023**

Le 1er septembre 2022, 1 320 élèves\* ont fait leur rentrée dans les 3 groupes scolaires et l'école primaire publiques contre 1 362 à la rentrée 2021. Les effectifs peuvent encore évoluer.

Présentation de l'évolution sur 4 années :

|   | Nombre de classes à la rentrée 2022 | 2022/<br>2023           | 2021/<br>2022       | 2020/<br>2021           | 2019/<br>2020       |
|---|-------------------------------------|-------------------------|---------------------|-------------------------|---------------------|
| Ecole M. Genest Primaire                    | 15                                  | 120<br>221              | 116<br>215          | 122<br>237              | 124<br>233          |
| Ecole P. Brossolette Maternelle             | 5                                   | 131                     | 123                 | 127                     | 129                 |
| Ecole P. Brossolette Élémentaire            | 11                                  | 246                     | 270                 | 278                     | 275                 |
| Ecole J. Rostand Maternelle                 | 4                                   | 96                      | 109                 | 103                     | 98                  |
| Ecole J. Rostand Élémentaire <sup>(1)</sup> | 10                                  | 214                     | 224                 | 212                     | 219                 |
| Ecole R. Cassin Maternelle                  | 4                                   | 95                      | 87                  | 96                      | 107                 |
| Ecole R. Cassin Élémentaire <sup>(2)</sup>  | 10                                  | 197                     | 218                 | 220                     | 219                 |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>58</b>                           | <b>1320</b>             | <b>1362</b>         | <b>1395</b>             | <b>1404</b>         |
| Ecole privée NDA                            | 22 <sup>(1)</sup>                   | 518<br>(dont 21<br>TPS) | 500(dont 20<br>TPS) | 536(do<br>nt 21<br>TPS) | 542(dont 32<br>TPS) |

\* Effectifs au 01/09/2022 – sous réserve des évolutions possibles

\*\* Ces effectifs comprennent les TPS

<sup>(1)</sup> dont 2 ULIS Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire

<sup>(2)</sup> dont 1 ULIS Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

Les horaires scolaires, l'organisation et le contenu des services périscolaires et extrascolaires restent identiques aux années précédentes.

Les enfants sont accueillis dans des conditions normales, du point de vue sanitaire. Des protocoles sanitaires avec 3 niveaux (vert, jaune, rouge) sont malgré tout prévus tant sur le temps scolaire que sur les temps périscolaires et extrascolaires et seront déclenchés en cas de nécessité.

## **La collectivité met en œuvre des moyens importants dans les écoles de la Commune :**

- Budget de fonctionnement des écoles (fournitures scolaires, mobilier, entretien des écoles, ATSEM)
- Interventions sur le temps scolaire en musique, arts plastiques, spectacle vivant, archives municipales et sport.
- Maintenance et entretien des bâtiments scolaires assurés en majorité par les services techniques de la Commune.

Quelques travaux et/ou investissements à noter :

- Mise en place du self collaboratif en restauration élémentaire à l'école Maurice Genest
- Fin des travaux de toiture du groupe scolaire Pierre Brossolette (fin des travaux programmée pour octobre 2022)
- Poursuite des travaux de restructuration du groupe scolaire Jean Rostand avec une réouverture programmée en septembre 2023.
- Lancement du renouvellement des outils numériques des écoles pour 3 années 2022, 2023 et 2024.

## **II- Les services municipaux dédiés aux écoles**

Dans le cadre du Projet éducatif de territoire 2022-2025 renouvelé en juin 2022 et validé par les partenaires institutionnels, la collectivité poursuit son engagement dans une politique éducative ambitieuse en maintenant les projets initiés précédemment et renforçant les collaborations avec l'Education Nationale et les familles pour favoriser le bien vivre des élèves dans les écoles.

Les services municipaux dédiés aux écoles sont importants et comptent plus de 140 personnes : ATSEM, animateurs, agents de cuisine, agents d'entretien et de restauration, agents administratifs...

### **Le service animation**

Les animateurs accueillent et prennent en charge les enfants durant les différents temps d'accueil de loisirs : accueils les jours d'école, le matin, le midi et le soir et accueils des mercredis et vacances scolaires.

Tous les temps proposés aux familles sont déclarés en Accueil Collectif de Mineurs auprès du service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Puy-de-Dôme, s'inscrivent dans le cadre du P.E.D.T. (Projet Educatif de Territoire) de la collectivité et bénéficient du soutien de la Caisse d'Allocations Familiales.

Les actions du service animation sur les temps périscolaires sont menées dans l'objectif de garantir la qualité d'accueil de l'enfant, le respect de ses rythmes, son accès à l'autonomie et aussi de favoriser la réussite éducative.

La fréquentation des temps périscolaires était en moyenne en 2021 en maternelle, le matin, de 15.3 % et le soir de 29.6 % ; en élémentaire, le matin de 15.2 % et le soir à 28.7 %.

## **La restauration scolaire**

L'équipe de cuisine et le fonctionnement restent identiques. La production des repas privilégie le bio, le fait maison et l'approvisionnement local. Les menus sont établis chaque semaine par la gestionnaire-diététicienne. La restauration scolaire de Riom respecte les engagements de la Loi Egalim en approvisionnement en produits bio, de qualité : en 2021 52% des denrées achetées sont porteuses d'un label de qualité dont 34,34 % d'origine biologique, à ce jour 54% ont un signe de qualité dont 36% bio

Chaque jour, environ 1350 repas sont confectionnés et desservent les Communes de Riom et Ménérol. La cuisine centrale dessert aussi les accueils de loisirs des vacances de la Commune de Riom.

A la rentrée 2022, il est à noter une fréquentation moyenne de 79.4 % en restauration élémentaire (79 % en 2021) et 70.8 % en maternelle (67 % en 2021).

Le temps méridien se découpe en deux services de restauration durant lesquels les agents d'entretien et de restauration, les ATSEM et les animateurs accompagnent et encadrent les enfants. Ce temps de restauration est complété par un temps d'animation, pris en charge par les équipes d'animation : des activités variées sont proposées aux enfants (temps libre, lecture, ateliers créatifs, jeux sportifs, relaxation...).

Un travail sur la pause méridienne est réalisé cette année scolaire.

## **Les accueils de loisirs**

Les accueils de loisirs fonctionnent les mercredis après-midi sur le site de l'école Pierre Brossolette (provisoirement relocalisé à René Cassin pour la durée des travaux de toiture) et durant les vacances scolaires sur le site de LOUBEYRAT. Les mercredis s'inscrivent dans la continuité des accueils périscolaires et de la semaine scolaire des enfants. Les accueils de loisirs des vacances sont structurés en journées avec un thème hebdomadaire décliné en fonction des âges.

En 2021, le taux de fréquentation de l'accueil de loisirs des mercredis par les maternels était de 13.5 %, et celui des élémentaires de 8.7 %.

En 2021, le taux de fréquentation de l'accueil de loisirs des vacances par les maternels était de 9.4 % et celui des élémentaires de 7.3 %.

# COMMUNE DE RIOM

Deux journées portes ouvertes ont été mise en place durant l'été 2022 pour permettre aux familles de découvrir le site d'accueil de leurs enfants sur Loubeyrat. Elles seront proposées régulièrement durant les vacances.

La Commune a élargi son accueil de loisirs pour les enfants âgés de 11 à 14 ans sur Loubeyrat sur les vacances scolaires (1<sup>ère</sup> semaine de chaque vacances et 5 semaines en juillet). Un séjour à destination des jeunes âgés de 13 ans à 15 ans a aussi été proposé, en plus des séjours proposés par RLV. Il a accueilli 11 jeunes.

Enfin, une deuxième session de BAFA citoyen a pu se tenir en juillet et a permis à 11 jeunes de valider leur première partie de BAFA.

## L'Espace Citoyens

Les familles peuvent inscrire leurs enfants à l'ensemble de ces services municipaux, via l'Espace Citoyens : les démarches sont dématérialisées et accessibles depuis le site Internet de la Commune, mais aussi en accueil physique. 79 % des familles ont fait leur démarche en ligne en 2022, contre 78 % en 2021 et 87 % en 2020 (crise sanitaire).

## **LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE**

**RIOM, le 3 octobre 2022**

**Le Maire,**

*signé*

**Pierre PECOUL**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Riom (23 rue de l'Hôtel-de-Ville, BP 50020 63201 Riom Cedex), étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*